





CENTRE DE LOISIRS, PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

# COMMENT SE RÉINSCRIRE SUR LE PORTAIL FAMILLE

Le guide explicatif

Chers parents,

Si vous souhaitez réinscrire votre (vos) enfant(s) à la rentrée de septembre 2025 au restaurant scolaire, aux activités du centre de loisirs (périscolaire, mercredis, vacances et école des sports) géré par le centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est temps d'actualiser votre dossier sur l'espace famille.

On vous explique ici la procédure en 3 étapes.

à faire dès le 15 avril!



### Chargement des pièces justificatives nécessaires

Chargez ici l'ensemble des documents pour vos enfants :

- Une attestation de quotient familial CAF seulement si < 1500€</li>
- La fiche de renseignements complémentaires 2025-2026.
- Un justificatif de domicile de moins de 1 mois.

# **ÉTAPE 2**

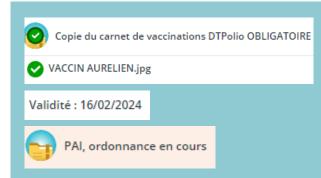
# Chargement des documents sanitaires de l'enfant si besoin

- le vaccin DT Polio à jour : Si la date de validité est au 09/09/25, vous n'aurez pas d'accès aux réservations après cette date.
- le protocole d'accueil individualisé (PAI), si votre enfant est concerné.

Le temps que nos services vérifient et valident vos documents.

# Dès réception du mail "Dossier complet - accès aux réservations", vous pourrez passer à l'étape suivante.





# **ÉTAPE 3**

### Inscription aux activités et réservation de vos dates

Sélectionnez la ou les activités de votre enfant (restaurant scolaire, périscolaire ou centre de loisirs). N'oubliez pas de **réserver** vos jours dans le planning de votre/vos enfant(s) et **d'enregistrer.** L'inscription seule ne suffit pas!







# QUELQUES DERNIERS PETITS CONSEILS QUI ONT LEUR IMPORTANCE ...





Le délai de traitement de vos documents peut prendre du temps en fonction du nombre de dossier à traiter.

### **Restauration scolaire**

Afin de pouvoir réserver les jours de cantine pour la rentrée de septembre, votre dossier COMPLET doit impérativement être déposé en ligne avant le **15 août 2025.** 

### Centre de loisirs

Le nombre de places étant limité, il est conseillé de **faire vos démarches le plus rapidement possible.** 

## N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés.

# Centre de loisirs, géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

24 rue Beauvallon

le lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h30-9h30

le lundi, mardi, mercredi et jeudi 16h15-18h1504 74 61 25 46

### Service scolaire

© En mairie, 3 rue du Ban Thévenin le lundi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h00 le lundi, mardi et jeudi 13h30-17h30

**6** 04 74 46 08 86







CENTRE DE LOISIRS, PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

# COMMENT S' INSCRIRE SUR LE PORTAIL FAMILLE

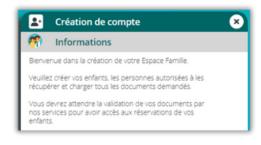
Le guide explicatif

Pour créer votre dossier nous vous conseillons d'utiliser un ordinateur



# Suivez les instructions de la plateforme

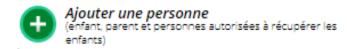






# **ÉTAPE 2**

Créez votre foyer



Ajoutez votre/vos enfant(s)



Ajoutez un parent ou tout autre personne autorisée à récupérer votre enfant







## Chargez vos documents





Pour le prélèvement automatique de votre facture concernant les activités du centre de loisirs. (Effectif tous les 28 du mois)



Pour le prélèvement automatique de votre facture de restauration scolaire. (Effectif tous les 9 du mois)





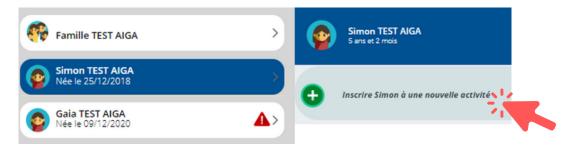
### Vérification du dossier par les services, par ordre d'arrivée

Nous allons maintenant vérifier vos documents par ordre chronologique. Vous recevrez un mail, soit de validation, soit de demande de complément d'information.

# **ÉTAPE 5**

## Accedez aux inscriptions des activités et réservez vos dates

Vous pourrez sélectionner la ou les activités de votre enfant (restaurant scolaire, périscolaire, mercredi, école des sports, vacances ...)





N'oubliez pas de **réserver** vos jours dans le planning de votre/vos enfant(s) et **d'enregistrer.** L'inscription seule ne suffit pas !













# QUELQUES DERNIERS PETITS CONSEILS QUI ONT LEUR IMPORTANCE ...





Le délai de traitement de vos documents peut prendre du temps en fonction du nombre de dossier à traiter.

### **Restauration scolaire**

Afin de pouvoir réserver les jours de cantine pour la rentrée de septembre, votre dossier COMPLET doit impérativement être déposé en ligne avant le **15 août 2025.** 

## **Centre de loisirs**

Le nombre de places étant limité, il est conseillé de **faire vos démarches le plus rapidement possible.** 

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés.

# Centre de loisirs, géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

a 24 rue Beauvallon

le lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h30-9h30

le lundi, mardi, mercredi et jeudi 16h15-18h15 04 74 61 25 46

### Service scolaire

© En mairie, 3 rue du Ban Thévenin le lundi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h00 le lundi, mardi et jeudi 13h30-17h30

**6** 04 74 46 08 86